

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Naturellement, c'est l'opinion de l'honorable député et non la mienne. D'après la procédure et à mon avis, cette question n'est pas recevable. Peut-être le chef de l'opposition aimerait-il poser sa question autrement.

L'hon. M. Stanfield: Puis-je demander au ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration si à son avis, il conviendrait de ne pas favoriser l'accroissement des placements personnels qui d'après la propre enquête du gouvernement était censé être au même niveau que l'an dernier, car ils seraient supérieurs au potentiel économique?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne veux pas être tatillon et je permettrai au ministre de répondre à la question de l'honorable représentant, mais je répète en toute déférence, qu'en demandant à un ministre si d'après lui une situation quelconque existe, un député l'invite à formuler son opinion. Je pourrais vous citer de nombreux précédents selon lesquels, une question de ce genre n'est pas acceptable au point de vue de la procédure. Une fois encore, je souligne que je ne veux pas être trop difficile à cet égard. Je permettrai au ministre de répondre.

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré récemment que, selon les normes ordinaires, l'économie atteint son maximum si le taux réel de croissance s'élève à 6 p. 100. Je soulignais que cette expansion était insuffisante, même si l'économie semble à son maximum d'après ces normes. J'ai parlé ensuite de certaines politiques de main-d'œuvre...

M. l'Orateur: A l'ordre. La réponse du ministre confirme ma première interprétation, savoir que c'est le genre de question et de réponse qui amorcent des débats théoriques sur des situations hypothétiques fondées sur des déclarations faites à l'extérieur de la Chambre. La procédure ne le permet pas au cours de la période des questions.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je me soumetts à votre décision et je tâcherai de trouver une meilleure formule pour connaître les politiques du ministre.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA FERMETURE D'UNE USINE DE PAPIER À DALHOUSIE (N.-B.)—LES ENTRETIENS AVEC LA DIRECTION

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; je ne critiquerai pas ses prévisions. Sait-il que l'International Paper Company a l'intention de fermer son usine de papier-journal à Dalhousie, au Nouveau-Brunswick, pendant au moins une semaine sinon plus? Ses hauts fonctionnaires et la direction de l'usine ont-ils discuté de cette fermeture qui forcera au chômage quelque 1,300 travailleurs?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur,

je vais me renseigner; je communiquerai ensuite mes renseignements à l'hon. représentant.

M. Lewis: Puis-je poser une question supplémentaire au ministre des Travaux publics qui, sauf erreur, représente la circonscription dans laquelle se trouve Dalhousie.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est là un renseignement qui ne devrait pas être compris dans la question, car elle ne peut être posée au ministre qu'en sa qualité de membre du Cabinet.

M. Lewis: Puis-je demander au ministre des Travaux publics si on lui a signalé, il y a quelques semaines, la probabilité que les glaces dans le port de Dalhousie créent des difficultés? De plus, nous dirait-il s'il a pris les dispositions nécessaires pour trouver des brise-glaces afin d'ouvrir le port et d'éviter ainsi le licenciement des débardeurs de même que celui qui est envisagé en ce moment pour les travailleurs de l'usine?

• (1450)

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): En effet, monsieur l'Orateur. Dès qu'on m'a signalé l'affaire, j'ai communiqué avec le ministre des Transports et tous les brise-glaces disponibles sont maintenant dans la région...

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

L'AGRICULTURE

ON SUGGÈRE DE MODIFIER LE BILL RELATIF À LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME EN VUE DE CONTRÔLER LES IMPORTATIONS

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné qu'une production rentable est étroitement conditionnée par le volume d'importation de certains produits agricoles, au Canada, et étant donné que le bill C-176—Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme—adopté par le Parlement en 1971 ne contient aucune disposition visant à influencer ou à contrôler les importations de produits agricoles au Canada, l'honorable ministre peut-il dire s'il se propose de modifier la loi, afin que les produits agricoles importés passent par les offices provinciaux de commercialisation de la même façon que les produits de chez nous?

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré bien des fois que toute marchandise importée est, naturellement, soumise aux mêmes règles et ordonnances que la production et la distribution intérieures. A propos du commentaire que le député vient de faire, je lui dirais qu'en 1971 nos exportations de produits agricoles ont atteint un chiffre sans précédent.